

Ambohimanga (Madagascar)

No 950

Identification

<i>Nomination</i>	The Royal Hill of Ambohimanga
<i>Location</i>	Municipality of Ambohimanga Rova, Province of Antananarivo Avaradrano
<i>State Party</i>	Republic of Madagascar
<i>Date</i>	7 July 2000

Justification by State Party

The Royal Hill of Ambohimanga provides an exceptional witness to the civilization which developed on the Hautes Terres Malgaches between the 15th and 19th centuries, and to the cultural and spiritual traditions, the cult of kings and ancestors, which were closely associated there.

Criterion iii

The Royal Hill of Ambohimanga provides an outstanding example of an architectural ensemble (*Le Rova*) and an associated cultural landscape (wood and sacred lakes) illustrating significant phases in the history of the islands in the Indian Ocean between the 16th and 19th centuries.

Criterion iv

The countryside of the Royal Hill of Ambohimanga is associated with historic events (the historic site of the unification of Madagascar) and living beliefs (ancestor worship), giving it an exceptional universal value.

Criterion vi

Category of property

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a *site*. In term of the *Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention*, para 39, it is also a *cultural landscape*.

History and Description

History

The growth in Madagascar of a fragmented political structure based on local lords meant that, from the 15th century onwards, defensible hills were in demand for

the construction of *rova* or fortified royal enclosures (analogous to hillforts in western Europe during the 1st millennium BC). On the summits, woodland was kept for practical and spiritual reasons but the forest on lower ground was cleared to provide the economic base for such places to exist. Agricultural terraces were also constructed on the lower hill-slopes. In effect, the cultural landscape was in place by the 16th century. The only major change since then has been the removal of upland forest on the neighbouring heights to Ambohimanga during the French colonial period.

Ambohimanga itself originated in at least the 15th century and by the 18th century, particularly under Andriantsimitoviaminandriana (1740–45), had developed into a capital with defences and seven gates. Outer defences and seven more gates were added, probably before 1794 when the royal palace was moved to Antananarivo, leaving Ambohimanga as the royal burial place and religious capital. The existing defensive wall was built by Queen Ranavalona I (1828–61), with new gateways to north and south-west (c 1830). The palace *Fandriampahalemana* and the glass pavilion *Tranofitaratra* were added in 1871.

In March 1897 the mortal remains of royalty were transferred to Antananarivo by the French colonial authorities in a failed attempt to erase the holiness of the site and the nationalistic legitimacy attached to it. The royal tombs were demolished and military buildings erected in their stead for the garrison on the site. By 1904, all trace of them, in their turn, had been removed. The site continued to be used for religious purposes, particularly as a pilgrimage destination, throughout the 20th century, and remains an active holy place today.

Description

The Royal Hill of Ambohimanga consists of a royal city, a burial site (royal tombs), and a collection of sacred places (wood, spring, lake, public meeting place). It is associated with strong feelings of identity, emphasizing its sacred character, which continues into the present in popular recognition. It is a pilgrimage destination within Madagascar and internationally (Ivato international airport lies 10km to the west). In addition, it possesses an architectural quality in its groups of buildings and an ecological value in its natural ecosystems which conserve numerous species of indigenous plants. The site is inhabited by some 900 people, with about 2000 in the buffer zone.

The whole can be considered as an assemblage of ten *sous-ensembles*:

1. *The Hill*, rising to 1468m above the plain at an altitude of about 1300m, carries residual forest cover which masks numerous archaeological remains and shelters the royal city.
2. *The fortifications* protected the royal city in an arrangement of banks, ditches, and fourteen stone gateways. The outer seven were built in 1787; the inner seven, interspersed around a 2.5km circuit, date to the early 18th century. Doors were large, thick and up to 12 tonnes in weight – very much status symbols. Use of these gateways was carefully regulated.
3. *The fortified royal city (Le Rova)* originated in the 15th century and developed in the 17th and 18th centuries. Contained within an enclosure, it consists of a

coherent suite of buildings and provides a place for public functions. Called *Le Fidasiانا*, it was where sovereign and subject met in the shade of royal fig-trees. Royal pronouncements were made from a holy stone; nearby was a sacrificial stone. The space was ritually divided: the eastern sector was the sacred area, for ancestor worship and royal burial. Two holy rock-cut basins, filled with water by young virgins, played a significant role, particularly at the time of the annual royal "Fête du Bin." Royal corpses rested in a wooden mortuary house, *Tranomana*, en route to the royal tombs whence royalty, as ancestors, continued to exercise powers of protection and punishment over the living from inside a holy place enclosed by a wooden fence painted in white and red, the holy colours of Imerina royalty. There, eleven sovereigns rested in tombs surmounted by small wooden houses, *Tranamara*, until, in an abortive attempt to break the power of both the ancestors and the site itself, the French colonial authorities moved the regal mortal remains to Antananarivo in March 1897.

4. *The royal trees* are species of *Ficus* and *Dracaena* sp., specifically reserved to royal cities, apparently since 1540.

5. *The seat of justice*, on a huge spherical, granite rock in the northern sector, is surrounded by a brick balustrade and shaded by a royal fig tree with stone steps surrounding its trunk. Here Andrianampoinimerina was proclaimed king and dispensed justice.

6. *Other holy places*, natural and constructed, exist both inside and outside the royal enclosure.

7. *The holy spring* is natural and always flowing, exiting through two orifices beneath a drystone cover. Its water is regarded as purifying.

8. *The holy lake of Amparihy* is artificial, its use being confined to royalty and ritual, such as the annual royal bath, princely circumcision, and the receipt of royal entrails. The bath is particularly symbolic, for then the king takes upon himself all the sins of the kingdom and, in ritually cleansing himself, both purifies his subjects and enables nature to regenerate.

9. *The sacred woods* consist of indigenous plants and, in a manner now absolutely rare on the *Hautes Terres*, represents in residual form the natural forest which once covered this and other hills. It has survived because it was always in the royal domain, managed under strict regulations. Attempts are in train to eradicate alien species introduced since the end of the 19th century.

10. *The agricultural terraces* developed during the 17th–18th centuries on the north and south of the hill, extending the royal power into economic matters and representing on the lower slopes of a holy hill agricultural production of rice, the staple food of the local population. The higher terraces are dry, the lower ones are in effect stepped rice paddy-fields.

Management and Protection

Legal status

The area of the proposed World Heritage site belongs largely to the State. Private individuals own some

agricultural plots, houses and gardens, and family tombs, a situation which has existed since the end of the 19th century.

In general, the legal provisions and regulations (details are provided in the nomination dossier) are adequate, but a special point is being made to the authorities to try to ensure that their implementation is both vigorous and rigorous, not least in the buffer zone. The sacred nature of the site affords it a strong guarantee of protection in some respects, for the hill is an object of popular veneration.

Management

Site management is provided by a Site Committee made up of national and local representatives, with a small permanent staff on site. Its responsibility is to manage according to the Management Plan, giving special emphasis to maintenance and preventive conservation, promotion, education, and publicity. It is advised by a Scientific Committee, particularly in respect of the maintenance of the site's integrity and authenticity. Another Committee is currently charged with revising the Management Plan, and will revise it periodically thereafter.

Locally, and day-to-day, the Municipality of Ambohimanga and the Museum Service (Directorate of Cultural Heritage) are responsible for the management and security of the site. Professionals from the Service visit the site regularly. Nine guards during the day and three at night provide on-site security. In total, 21 people are employed on site.

Finance is provided nationally via the Mayor's office, and from 60% of entrance fees received. Annual expenses are of the order of US\$113,000; gate receipts US\$20,000. External grants have been obtained for both restoration work and publicity.

An important role is played by non-governmental bodies (NGOs), notably MAMALOMASO and MIKOLO. Most of the restoration work, for example on the gates, stone-paved roads, and holy fountain, are undertaken by them with respect to appropriate standards of work. They are also involved in significant fund-raising, and play an important role in the dialogue between local inhabitants and other interested parties. With national and local authorities, universities and conservation professionals, and local people, the NGOs participate in the co-operative management of the site through the three Committees enumerated above.

Visitor numbers have risen from 34,000 to 41,000 (c 20%) between 1995 and 1999 (4% annually on average, though in fact there was a slump in 1996–98). Foreign tourists now number c 12 000 a year, having risen by c 30% since 1995 (again after a slump). The site can take c 1000 visitors per day or 120 per hour; in 1999 the average was 187 visitors daily, but much higher numbers were recorded on some days in May 1999. Some visitor wear-and-tear has been noted and preventive measures are being considered.

Pressures on the site appear to be minimal. There is concern about the gradual degradation of the countryside, but more obvious threats from development seem to be almost non-existent. A buffer zone is nevertheless proposed, primarily to keep the long-term threat of urbanization at bay. Fire is the main

day-to-day risk, and steps are in hand to improve on-site precautions.

Both the proposed site itself (59ha), and its buffer zone (425ha) are well defined and realistic.

Conservation and Authenticity

Conservation history

Ambohimanga owes its state of preservation to the fact that it remained the religious capital and burial place of the royal family until 1896 and has continued to be revered and respected since. The removal of the mortal remains of royalty in 1897 was followed soon afterwards by the destruction of the tombs and the construction of temporary military buildings, removed by 1904. The place retained, however, as it continues to do, its feeling of sanctity, with a lawn now growing where the tombs once stood.

A programme of positive maintenance and restoration began in 1996 and has resulted in a satisfactory state of conservation. The nomination dossier details the state of each of the gateways, the defences, the footpaths, the royal city itself (including the palace and glass pavilion), the sacred places, and the natural resources (including the royal trees and sacred woods). While much work remains to be done, with a need above all for continuous maintenance, overall the situation is in hand. This was found to be the case by the ICOMOS mission.

Authenticity and integrity

The site possesses an exceptional universal value as a place representing the political aspirations of an indigenous people and representative of other iconographic places in the world where long-term historic, cultural, and spiritual values coalesce on the same spot. It is highly valued by the people of Madagascar and additionally, in the World Heritage context, provides an excellent example of one of those places in the world which have commanded peoples' veneration and respect through numerous vicissitudes over several centuries. Today it is apparently appreciated by an increasing number of visitors.

Ambohimanga has lost one of its principal functions, as a centre of political power, and it is no longer used for royal burial (but that is the result of the political process, and not Ambohimanga's fault); it has also lost the original royal tombs. There are, however, no inappropriate additions on site, and only one intrusive addition nearby (which is being dealt with). Overall, it is physically in good shape, with a reasonable degree of integrity despite the considerable range of its constituent parts.

It also possesses a high degree of authenticity. In this respect, its signal attribute is that, despite political moves to degrade the nature of the site, the hill has maintained its sacred nature and the respect of the people, somehow managing to transfer its qualities from the political context of a kingdom to that of a republic.

Evaluation

Action by ICOMOS

It had been intended that a joint IUCN/ICOMOS mission should visit the site in January 2001 but, through force of circumstances, the mission was carried out almost completely by ICOMOS alone.

Qualities

The Royal Hill of Ambohimanga constitutes the most characteristic and most representative example of this type of site in Madagascar. It is an historic place, containing clear archaeological evidence of the former exercise of power and justice while marking the independence of the modern state of Madagascar. At the same time it is a holy place, recalling past kings and revisiting them as ancestors.

The Royal Hill of Ambohimanga bears a remarkable witness to, on the one hand, eastern Asiatic cultures through the cult of ancestors and in agricultural practices, notably rice-growing by irrigation and on terraces, and, on the other, to eastern and southern African cultures through the cult of royalty.

Comparative analysis

No other comparable property is inscribed on the World Heritage List and no study of such sites has yet been undertaken in a World Heritage context. However, the tombs of the Baganda Kings at Kasubi (Uganda), nominated for 2001, is a comparable site with, as at Ambohimanga, qualities based on hill-top location, royal residence, royal burial, ancestor worship, and a sanctity linked to group identity continuing into the present.

The nomination claims that the combination of material and spiritual in the context of a cultural landscape developed in Madagascar following the integration of cultural influences from eastern Asia and eastern Africa. This was effected in a particular geographical and biological context which allowed the inhabitants of the *Hautes Terres Centrales* of Madagascar to express a close relationship between the natural setting and the elements of power, between authority and the sacred. The expression took the form of the double cult of ancestors and royalty.

A number of other similar sites exist in Madagascar. Ambohimanga is the one which best preserves its integrity and spiritual significance. A visit to the site by an outsider brings to mind, in a completely different context, the atmosphere of the Shin-tō shrines of Isé in Japan.

Similar sites in Africa in general testify to a relationship between the natural heritage and sanctity in a context of mythology and cosmology embedded in spirituality. While such African holy sites are frequently associated with ancestor worship, they are not generally linked to local secular power. Their function and significance are therefore different to those of the royal sites of the *Hautes Terres Centrales* in Madagascar. (However, the site of Kasubi in Uganda, referred to above, would seem to be an exception to this generalization.)

ICOMOS comments and recommendations for future action

The Royal Hill of is a significant and well run site, highly regarded in Madagascar. ICOMOS wishes to make the following observations:

- i. While adequate statutory protection is in place on paper, it is crucial that its provisions be implemented and that the Management Plan be followed, monitored, and revised from time to time.
- ii. It is particularly important for as much support as is actually needed, in terms of both visible encouragement as well as financial and other resources, to be given to the managers and on-site personnel by the relevant authorities.
- iii. The particular threat on this site is from fire and so it is imperative that appropriate fire precautions measures, with an adequate water supply, are installed, implemented, and regularly tested.
- iv. Inscription, if implemented, is likely to encourage tourists to a site where, at the moment, visitor management is well controlled. The consequences of increased numbers, and probably in particular high numbers at predictable times, should be anticipated in terms of site management.

Brief description

The Royal Hill of Ambohimanga consists of a royal city, a royal burial site, and an ensemble of sacred places. It is associated with strong feelings of national identity, and has maintained its spiritual ambience and sacred character in both practice and popular respect over some five hundred years up to the present. It remains a place of worship and a place of pilgrimage from within and outside Madagascar.

Statement of Significance

The Royal Hill of Ambohimanga is of great significance to the people of Madagascar as a place vital in their political development yet at the same time of great religious meaning. As such, the Royal Hill of Ambohimanga is also of global significance as an excellent example of a place where, over centuries, so much of the common human experience comes to be focused in memory and aspiration, in ritual and prayer.

ICOMOS Recommendation

That this property be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria iii, iv, and vi*:

Criterion iii The Royal Hill of Ambohimanga is the most significant symbol of the cultural identity of the people of Madagascar.

Criterion iv The traditional design, materials, and layout of the Royal Hill of Ambohimanga are representative of the social and political structure of Malagasy society from at least the 16th century.

Criterion vi The Royal Hill of Ambohimanga is an exceptional example of a place where, over centuries, common human experience has been focused in memory, ritual, and prayer.

Bureau Recommendation

That the Royal Hill of Ambohimanga be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria iii, iv, and vi*.

ICOMOS, September 2001

COLLINE ROYALE D'AMBOHIMANGA ET SES ENVIRONS



LEGENDE

	Route principale		Village		Sol nu
	Autres routes		Forêt		Culture
	Piste		Bois		Rizière
	Sentier		Savane arborée		Lac
	Muraille		Savane herbeuse		Erosion
	Cours d'eau				
	Talus				
	Pente raide				

Echelle 1:10 000



Fond issu d'interprétation de photos aériennes à l'échelle de 1:10 000
Mission n° 228 réalisée en 1997
Conception et réalisation FTM
Mai 2000

Plan de localisation du bien proposé / Map showing the location of the nominated property

Ambohimanga (Madagascar)

No 950

Identification

<i>Bien proposé</i>	La colline royale d'Ambohimanga
<i>Lieu</i>	Commune Ambohimanga Rova, Province d'Antananarivo Avaradrano
<i>État partie</i>	République de Madagascar
<i>Date</i>	7 juillet 2000

Justification émanant de l'État partie

La colline royale d'Ambohimanga constitue un témoignage exceptionnel de la civilisation qui s'est développée sur les Hautes Terres Malgaches du XVe au XIXe siècle et des traditions culturelles et spirituelles, le culte des Rois et des Ancêtres, qui y sont étroitement associées.

Critère iii

La colline royale d'Ambohimanga constitue un exemple éminent d'ensemble architectural (le *Rova*) et de paysage culturel associatif (bois et lac sacrés) illustrant des périodes significatives de l'histoire humaine du XVIe au XIXe siècle dans les îles de l'Océan indien.

Critère iv

Le paysage de la colline royale d'Ambohimanga est associé à des événements historiques (site historique de l'unification malgache) et à des croyances (culte des Ancêtres) toujours vivantes, ayant une valeur universelle exceptionnelle.

Critère vi

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Le bien est également un *paysage culturel*, aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Histoire et description

Histoire

Dès le XVe siècle, le développement, à Madagascar, de structures politiques « féodales » a donné aux sites défensifs élevés une valeur particulière : l'on y construisait des *rova* ou enceintes royales fortifiées (analogues aux sommets fortifiés d'Europe occidentale

du Ier millénaire avant notre ère). Les bois n'ont plus subsisté que sur les pentes abruptes des collines, pour des raisons pratiques et spirituelles, mais la forêt a été défrichée dans les zones basses, pour assurer la subsistance économique des sites. Des terrasses de cultures sont également construites sur la base des versants. Dès le XVIe siècle, le paysage culturel est configuré. Le seul changement majeur depuis a été la disparition du couvert boisé des crêtes avoisinant Ambohimanga pendant la période coloniale française.

Ambohimanga existe depuis le XVe siècle, au bas mot, et devient au XVIIIe siècle, particulièrement sous le règne d'Andriantsimitoviaminandriana (1740-1745), une capitale dotée d'un système de défense et de sept portails fortifiés. Des défenses extérieures et sept nouveaux portails fortifiés sont ajoutés, probablement avant 1794, époque à laquelle le palais royal est transféré à Antananarivo, tandis qu'Ambohimanga abrite les restes des souverains décédés et prend le statut de capitale religieuse. Le mur d'enceinte actuel est édifié par la reine Ranavalona I^{ère} (1828-1861), et muni d'un portail au nord et d'un autre au sud-ouest (vers 1830). Le palais Fandriampahalemana et la maison de verre Tranofitaratra sont ajoutés en 1871.

En mars 1897, les autorités françaises de la colonie de Madagascar décident de transférer les dépouilles royales à Antananarivo, dans le but de supprimer la signification sacrée et la légitimité nationale liées au site d'Ambohimanga. En vain. Les tombeaux royaux sont démolis et des bâtiments militaires édifés à leur place suite à l'implantation d'une garnison sur le site. En 1904, il n'en reste absolument aucune trace. La fonction religieuse du site perdure, particulièrement en tant que destination de pèlerinage, pendant tout le XXe siècle, et il reste aujourd'hui un lieu sacré actif.

Description

La colline royale d'Ambohimanga se compose d'une cité royale, d'un site funéraire (tombeaux royaux) et de divers lieux sacrés (bois, source, lac, lieu de culte). Elle est associée à un fort sentiment identitaire, rehaussant encore son caractère sacré, et continue de jouir aujourd'hui de la reconnaissance populaire. C'est un lieu de pèlerinage, pour les Malgaches et les étrangers (l'aéroport international d'Ivato se trouve à 10 km à l'ouest). De surcroît, ses groupes d'édifices sont d'une grande qualité architecturale, et ses écosystèmes naturels, qui conservent de nombreuses espèces de plantes indigènes, ont une grande valeur écologique. Le site compte environ 900 habitants, et la zone tampon 2000.

Le tout peut être considéré comme l'assemblage de dix sous-ensembles :

1. La colline, qui surplombe la plaine environnante à 1300 m et culmine à 1468 m, est couverte de formations boisées résiduelles cachant de nombreux vestiges archéologiques et abritant la cité royale.
2. Les fortifications, aménagements comprenant des fossés et 14 portails de pierre fortifiés, protégeaient la cité royale. Les sept portails extérieurs ont été édifés en 1787, les sept intérieurs, disséminés sur un circuit de 2,5 km, remontent au début du XVIIIe siècle. Les portes étaient larges, épaisses, et pouvaient peser jusqu'à

12 tonnes. Elles sont empreintes de symbolisme social et religieux. Leur utilisation était soigneusement réglementée.

3. La cité royale fortifiée (le Rova), datant du XVe siècle, s'est surtout développée aux XVIIe et XVIIIe siècles. Elle est composée d'un ensemble bâti cohérent, délimité par un enclos et associant une place publique. La place publique, le Fidasiara, était le lieu de réunion et de rencontre entre les souverains et la population, à l'ombre des figuiers royaux. On y trouve une pierre sacrée sur laquelle les souverains prononçaient leurs discours, et une autre où l'on faisait les sacrifices. Le mode d'occupation de l'espace est rituel : ainsi, l'Est est le secteur du sacré, du culte des Ancêtres et des tombeaux royaux. Deux bassins sacrés taillés dans la pierre et remplis d'eau par de jeunes vierges jouaient un rôle majeur, particulièrement à l'époque de la « fête du Bain » royale annuelle. Les dépouilles royales reposaient dans une maison mortuaire de bois, le Tranomanara, avant d'être emmenées jusqu'aux tombeaux royaux où les souverains, devenus ancêtres, continuaient d'exercer un pouvoir de protection et de punition sur les vivants, depuis un enclos sacré en bois peint en blanc et rouge, les couleurs sacrées et royales de l'Imerina. Là étaient enterrés onze souverains, dans des tombeaux surmontés de maisonnettes de bois, les Tranamara, jusqu'à ce que les autorités coloniales françaises, pour briser le pouvoir des ancêtres et du site lui-même, transfèrent à Antananarivo toutes les dépouilles mortelles des souverains ensevelis, en mars 1897.

4. Les arbres royaux sont des espèces de figuiers (*ficus*) et de dragonniers (*Draceana sp.*), qui sont réservés aux cités royales, suite à une coutume qui semble remonter à 1540.

5. La place de justice, située au nord du Rova et disposée sur un énorme rocher sphérique de granite, est limitée par une balustrade de briques et ombragée par un figuier royal, dont le tronc est entouré de marches de pierres. C'est en ce lieu qu'Andrianampoinimerina fut proclamé roi et qu'il rendait la justice.

6. Les autres lieux de culte, naturels ou bâtis, se trouvent à la fois à l'intérieur de l'enclos royal et à l'extérieur.

7. La fontaine sacrée est une source naturelle toujours alimentée, deux orifices permettant de puiser de l'eau sous un abri construit en pierres sèches. Son eau est considérée comme purificatrice.

8. L'étang sacré d'Amparihy est un petit lac artificiel, réservés aux usages de la cité royale et aux cérémonies rituelles, comme le bain royal solennel ou la circoncision des enfants princiers. L'étang recevait également les viscères des souverains décédés. Le bain est particulièrement symbolique : le souverain est en effet censé porter tous les péchés et impuretés du royaume et, en prenant son bain d'une manière rituelle, il se purifie et purifie également la société et ses sujets et permet à la nature de se régénérer.

9. Les bois sacrés sont constitués d'essences locales ; formation originelle résiduelle, ils demeurent l'une des rares forêts qui ont subsisté sur les Hautes Terres et qui couvraient jadis cette colline et les autres. Ils doivent leur survie au fait qu'ils ont toujours été considérés comme un bien exclusif appartenant au souverain, dont la

préservation faisait l'objet de sévères instructions royales. Des tentatives d'éradication des espèces étrangères introduites à la fin du XIXe siècle sont en cours.

10. Les terrasses de cultures se sont développées au cours du XVIIe -XVIIIe siècle, au nord et au sud de la colline, qui traduit le pouvoir économique du souverain, avec, sur la partie basse, la production du riz qui est la base de l'alimentation de la population locale. La partie haute accueille des terrasses sèches, la partie basse des rizières en gradin.

Gestion et protection

Statut juridique

Le bien proposé pour inscription appartient majoritairement à l'État. Quelques particuliers sont cependant propriétaires de parcelles de terrain agricoles, de maisons, de jardins et de tombeaux familiaux, depuis la fin du XIXe siècle.

En règle générale, les dispositions légales et les réglementations (dont le détail est fourni dans le dossier de proposition d'inscription) sont adéquates, mais il est vivement recommandé aux autorités de s'efforcer d'assurer leur mise en œuvre à la fois de façon rigoureuse et vigoureuse, particulièrement dans la zone tampon. La nature sacrée du site lui garantit, par certains côtés, une excellente protection, car la colline est vénérée par le peuple.

Gestion

La gestion du site est assurée par un comité du site composé de représentants nationaux et locaux, avec un personnel permanent en petit nombre sur le site. Il lui incombe d'assurer la gestion conformément au plan de gestion, en mettant particulièrement l'accent sur la maintenance et la conservation préventive, la mise en valeur, l'éducation et la promotion. Il bénéficie des conseils d'un comité scientifique, notamment en ce qui concerne le maintien de l'intégrité et de l'authenticité du site. Un autre comité est actuellement chargé de réviser le plan de gestion, et le révisera périodiquement par la suite.

À l'échelle locale, et sur le plan courant, la municipalité d'Ambohimanga et le service des Musées (direction du Patrimoine culturel) sont responsables de la gestion et de la sécurité du site. Des professionnels du service se rendent régulièrement sur le site. Neuf gardiens pendant la journée et trois la nuit assurent la sécurité du site, sur lequel 21 personnes, au total, sont employées.

Le financement vient de l'État, via le bureau du maire, et de 60 % des droits d'entrée perçus. Les frais annuels avoisinent les 113 000 USD, les entrées 20 000 USD. Des subventions extérieures ont été obtenues pour des travaux de restauration et des campagnes de publicité.

Les organisations non-gouvernementales jouent un rôle important, notamment MAMALOMASO et MIKOLO. Ce sont elles qui entreprennent la majeure partie des travaux de restauration, par exemple sur les portails, les routes pavées et la fontaine sacrée, selon des normes appropriées. Elles prennent activement part à la recherche de fonds, et jouent un rôle important dans le dialogue

entre les habitants du cru et les autres parties concernées. Avec les autorités nationales et locales, les universités, les professionnels de la conservation et les habitants locaux, les organisations non-gouvernementales participent à la gestion coopérative du site, par l'entremise des trois comités déjà mentionnés.

Le nombre de visiteurs est passé de 34 000 à 41 000 (+ 20 % environ) entre 1995 et 1999 (+ 4 % par an en moyenne, bien qu'il y ait en fait eu une période creuse entre 1996 et 1998). Les touristes étrangers sont aujourd'hui environ 12 000 par an, soit une hausse d'environ 30 % depuis 1995 (là encore après une période creuse). Le site peut accueillir environ 1000 visiteurs par jour ou 120 par heure ; en 1999, la moyenne était de 187 visiteurs par jour, mais des chiffres beaucoup plus élevés ont été enregistrés sur certaines journées de mai 1999. On a constaté une certaine usure due aux visiteurs, et des mesures préventives sont envisagées.

Les pressions sur le site semblent minimales. La dégradation progressive du paysage est une préoccupation, mais les menaces plus évidentes du développement semblent quasi-inexistantes. Une zone tampon est toutefois proposée, principalement pour garder à l'écart la menace, à long terme, d'urbanisation. Le feu est le risque le plus inquiétant, et des mesures sont actuellement prises pour améliorer les précautions sur le site.

Le site proposé pour inscription lui-même (59 hectares) et sa zone tampon (425 ha) sont tous deux bien définis et réalistes.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Ambohimanga doit son état de préservation à son statut de capitale religieuse et de lieu de dernier repos de la famille royale jusqu'en 1896, et au fait qu'il reste depuis lors un lieu révérent et respecté. Le transfert des dépouilles royales en 1897 a été suivi peu de temps après par la destruction des tombeaux et la construction de bâtiments militaires provisoires, détruits en 1904. Le lieu a cependant conservé, aujourd'hui encore, son aspect sacré, une pelouse poussant maintenant là où se dressaient jadis les tombeaux.

Un programme de maintenance positive et de restauration a commencé en 1996, et l'état de conservation est aujourd'hui satisfaisant. Le dossier de proposition d'inscription détaille l'état de chacun des portails, des défenses, des chemins piétonniers, de la cité royale elle-même (y compris le palais et la maison de verre), des lieux sacrés et des ressources naturelles (notamment les arbres royaux et les bois sacrés). Il reste certes beaucoup à faire, en particulier en termes de maintenance permanente, mais la situation est globalement sous contrôle, comme en a jugé la mission de l'ICOMOS.

Authenticité et intégrité

Le site possède une valeur universelle exceptionnelle en ce qu'il représente les aspirations politiques d'un peuple indigène, mais illustre aussi d'autres lieux iconographiques dans le monde où des valeurs

historiques, culturelles et spirituelles pérennes se sont rassemblées en un seul et même endroit. Les Malgaches y attachent une grande importance ; de surcroît, dans le contexte du Patrimoine mondial, il constitue un exemple éminent des sites qui ont, dans le monde, fait l'objet au fil des siècles de la vénération et du respect des peuples au travers de nombreuses vicissitudes. Aujourd'hui, de plus en plus de visiteurs viennent le contempler.

Ambohimanga a perdu l'une de ses fonctions essentielles, celle de siège du pouvoir politique, et n'est plus un site funéraire royal (mais cela est dû à une évolution politique et non à Ambohimanga) ; il a aussi perdu les tombeaux royaux originaux. Aucun ajout inapproprié n'a cependant été apporté au site, hormis un ajout intrusif à proximité (problème actuellement traité). Globalement, il est en bon état physique, avec un degré raisonnable d'intégrité malgré la considérable diversité de ses composants.

Il possède aussi un haut degré d'authenticité. À cet égard, rien ne saurait mieux en témoigner que le fait que, en dépit des manœuvres politiques pour dégrader la nature du site, la colline a conservé sa nature sacrée et le respect de la population, parvenant même à transférer ses qualités d'un contexte politique monarchique à celui d'une république.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Il était prévu qu'une mission conjointe UICN/ICOMOS visite le site en janvier 2001 mais, par la force des choses, la mission a dû être menée à bien presque complètement par l'ICOMOS seul.

Caractéristiques

La colline royale d'Ambohimanga constitue l'exemple le plus caractéristique et le plus représentatif de ce type de site à Madagascar. C'est un lieu historique, recelant des preuves archéologiques claires de l'ancien exercice du pouvoir et de la justice, mais symbole aussi de l'indépendance de l'État moderne de Madagascar. Parallèlement, c'est aussi un lieu sacré, évocateur des rois passés, les ancêtres qui le hantent aujourd'hui.

La colline royale d'Ambohimanga constitue un témoignage exceptionnel, d'une part, des cultures asiatiques orientales, par le culte des ancêtres et les pratiques agricoles, notamment les rizières en terrasses irriguées, et, de l'autre des cultures d'Afrique de l'est et du sud, par le culte de la royauté.

Analyse comparative

Aucun autre site comparable n'est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, et aucune étude d'un site semblable n'a encore été entreprise dans le contexte du Patrimoine mondial. Cependant, le tombeau des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda), site proposé pour inscription pour 2001, est comparable à Ambohimanga : emplacement au sommet d'une colline, résidence royale, site funéraire royal, culte des ancêtres, caractère sacré lié à un sentiment identitaire encore d'actualité.

La proposition d'inscription allègue que le mariage du matériel et du spirituel au sein d'un paysage culturel s'est développé à Madagascar à la suite de l'intégration d'influences culturelles venues de l'est de l'Asie et de l'Afrique, dans un contexte géographique et biologique particulier qui a permis aux habitants des Hautes Terres Centrales de Madagascar d'exprimer une étroite relation entre le cadre naturel et les éléments de pouvoir, entre l'autorité et le sacré. Cette expression a pris la forme du double culte des ancêtres et de la royauté.

Madagascar compte d'autres sites similaires. Mais Ambohimanga est celui qui a le mieux préservé son intégrité et sa valeur spirituelle. Pour l'étranger, une visite du site n'est pas sans rappeler, dans un contexte totalement différent, l'atmosphère des sanctuaires shinto d'Isé au Japon.

Des sites similaires en Afrique attestent en général d'une relation entre le patrimoine naturel et le sacré, dans un contexte de mythologie et de cosmologie enchâssées dans la spiritualité. Si ces lieux sacrés africains sont fréquemment associés au culte des ancêtres, ils le sont rarement au pouvoir séculier local. Leur fonction et leur valeur diffèrent donc de celles des sites royaux des Hautes Terres Centrales de Madagascar (à l'exception du site déjà mentionné de Kasubi, en Ouganda, qui semble faire exception à cette règle).

Observations et recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

La colline royale est un site important et bien géré, hautement considéré à Madagascar. L'ICOMOS souhaite faire les observations suivantes :

i. Si une protection statutaire adéquate existe sur le papier, il est crucial que ses dispositions soient mises en œuvre et que le plan de gestion fasse l'objet d'un suivi, d'une surveillance et de révisions périodiques.

ii. Il est particulièrement essentiel que les autorités compétentes apportent tout le soutien nécessaire, tant en termes d'encouragement visible qu'en termes de financement et d'autres ressources, aux responsables et au personnel du site.

iii. La plus grande menace pesant sur le site est celle d'un incendie ; il est donc impératif d'installer, de mettre en œuvre et de tester régulièrement des mesures appropriées de précautions contre les incendies, avec une alimentation en eau adéquate.

iv. Une éventuelle inscription est susceptible d'encourager le tourisme sur un site où, pour l'instant, la gestion des visiteurs est bien contrôlée. Il convient d'anticiper les effets sur la gestion du site d'une hausse de la fréquentation, en particulier, probablement, à des époques prévisibles.

Breve description

La colline royale d'Ambohimanga se compose d'une cité royale, d'un site funéraire royal et d'un ensemble de lieux sacrés. Elle est associée à un fort sentiment identitaire national, et conserve son atmosphère de spiritualité et son caractère sacré, dans la pratique et dans l'esprit de la population, depuis quelques 500 ans. Elle demeure un lieu de culte et de pèlerinage que l'on vient visiter depuis Madagascar et d'ailleurs.

Déclaration de valeur

La colline royale d'Ambohimanga est d'une grande valeur pour le peuple malgache, en ce qu'elle fut un lieu vital pour son développement politique, et qu'elle possède en même temps une grande signification religieuse. À ce titre, elle possède aussi une signification mondiale, car elle constitue un excellent exemple de lieu où, au fil des siècles, l'expérience humaine commune s'est focalisée dans la mémoire et les aspirations, les rites et la prière.

Recommandation de l'ICOMOS

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii, iv et vi* :

Critère iii La colline royale d'Ambohimanga est le symbole le plus significatif de l'identité culturelle du peuple malgache.

Critère iv La conception, les matériaux et la disposition traditionnelle de la colline royale d'Ambohimanga sont représentatifs de la structure politique et sociale de Madagascar depuis au moins le XVI^e siècle.

Critère vi La colline royale d'Ambohimanga est un exemple exceptionnel de lieu où, pendant des siècles, la mémoire, le rituel et la prière ont façonné une expérience humaine collective.

Recommandation du Bureau

Que la colline royale d'Ambohimanga soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii, iv et vi*.

ICOMOS, septembre 2001

COLLINE ROYALE D'AMBOHIMANGA ET SES ENVIRONS



LEGENDE

	Route principale		Village		Sol nu
	Autres routes		Forêt		Culture
	Piste		Bois		Rizière
	Sentier		Savane arborée		Lac
	Muraille		Savane herbeuse		Erosion
	Cours d'eau				
	Talus				
	Pente raide				

Echelle 1:10 000
 0 0,2 0,4
 Kilomètres



Fond issu d'interprétation de photos aériennes à l'échelle de 1:10 000
 Mission n° 228 réalisée en 1997
 Conception et réalisation FTM
 Mai 2000

Plan de localisation du bien proposé / Map showing the location of the nominated property